

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU LUNDI 14 MARS 2011

SEANCE OUVERTE A 19 H. 30

Présents :

- M. Alain JENNY, Président
- Mmes Janik BARD, Myriam BOUAOUAJA, Dominique HOWALD, Denise KINDLER, Catherine POUPAERT
- MM. Vincent BEUX, Christophe BOSSON, Bertrand DEILLON, François-Xavier DELLEY, André PHILIPP, conseillers

Exécutif :

- M. Barthélémy ROCH, maire
- MM. Dominique NOVELLE, Bertrand REICH, adjoints

Absent excusé :

- M. Bernard BERSIER, conseiller

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION P.V. DERNIERE SEANCE
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- IV. PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- V. RESOLUTION D'APPROBATION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL ET DU PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS POUR PIETONS
- VI. DELIBERATION APPROUVANT LES STATUTS DU PERSONNEL COMMUNAL DE LA COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE
- VII. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

* * * * *

Le président ouvre la séance en saluant les conseillers présents et en excusant l'absence de Monsieur Bernard Bersier.

I. APPROBATION P.V. DERNIERE SEANCE

Le président demande si tout le monde a bien reçu le procès-verbal de la dernière séance et si celui-ci amène des remarques ou des commentaires.

Madame Poupaert a une question concernant le point sur « Mobility » (page 4, point 2). Elle ne comprend pas pour quelle raison il est inscrit que la commune doit payer plus un montant plus élevé en 2010 qu'en 2009 alors qu'il est mentionné qu'il y a eu une hausse du chiffre d'affaire de la fréquentation en 2010. Le maire lui répond qu'en 2009, le montant était basé

sur une utilisation de Mobility pour une période de six mois. Elle le remercie pour son explication.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir voter ce procès-verbal. **9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (1 personne absente à la dernière séance).**

II. RAPPORTS DE COMMISSIONS

Le président informe les conseillers que c'est un nouveau point de l'ordre du jour, et qu'il devrait normalement y figurer à chaque séance.

Il explique que ce point a pour but de permettre aux commissions, en cas de grosses divergences, de présenter un rapport de majorité et un rapport de minorité et d'en discuter devant le conseil.

Il demande si un des conseillers a quelque chose à dire sur les dernières commissions.

Monsieur Delley demande si c'est le moment où l'on peut proposer des motions qui ont été décidées en commission. Monsieur Bosson et le président lui répondent que ce n'est pas dans ce point. Monsieur Delley reprendra donc la parole plus tard.

Madame Poupaert demande si un procès-verbal de la séance qui avait réuni toutes les commissions pour parler des cahiers des charges a été rédigé. Monsieur Deillon lui répond que personne n'était présent pour le faire et qu'il n'avait pas, pour sa part, pris les notes qu'il fallait. Monsieur Beux rajoute qu'il a fait un compte-rendu des propositions qui sont ressorties de cette séance. Il le transmettra aux conseillers.

Monsieur Bosson donne quelques informations sur la commission des bâtiments qui vient de se réunir au sujet des bâtiments communaux, pour que ces derniers soient faits en harmonie avec notre environnement. Il dit qu'il y a un règlement qui est en cours de réflexion et de rédaction, et il espère que la commission pourra le présenter avant la fin de la législature.

III. COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le président donne la parole au maire pour une communication.

Mobility

Il informe les conseillers que suite au dernier conseil, l'exécutif a vérifié l'échéance pour la résiliation. Cette dernière étant trimestrielle, un courrier de résiliation a été envoyé le 10 mars, avec effet au 30 juin 2011.

Le président donne ensuite la parole à Monsieur Reich pour une communication.

Samedis de ski

Il informe les conseillers que les trois samedis de ski prévus en 2011 (24 janvier, 22 février et 12 mars) ont eu lieu. Tout s'est bien passé et il y a eu de bonnes participations et les personnes étaient enthousiastes.

Monsieur Nouvelle n'ayant pas de communication, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

IV. PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le président demande au maire et aux adjoints s'ils ont des propositions. Cela n'étant pas le cas, il passe au point suivant de l'ordre du jour.

V. RESOLUTION D'APPROBATION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL ET DU PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS POUR PIETONS

Le président demande si tout le monde a bien reçu ce projet de résolution, et il ouvre le débat.

Monsieur Philipp demande si le mobilier (lampadaires, etc.) fait partie de ce projet. Le maire lui répond négativement et il rajoute que ce ne sont que des lignes directrices.

Plus aucune question ni remarque n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir voter cette résolution. 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Proposition de résolution relative à l'adoption du plan directeur communal et du plan directeur des chemins pour piétons

Vu la volonté des autorités communales de doter la commune d'un plan directeur communal et d'un plan directeur des chemins pour piétons,
 vu le projet de plan directeur communal et de plan directeur des chemins pour piétons établi par le groupement de mandataires Urbaplan, Viridis et RR&A le 31 août 2009,
 vu les séances de la commission ad hoc pour la mise des documents tenues les 17 mars 2009, 5 mai 2009, 26 mai 2009, 9 juin 2009, 22 septembre 2009, 13 octobre 2009, 3 juin 2010,
 vu la démarche participative organisée sous la forme d'un forum avec la population le 5 juin 2009,
 vu les rapports de la commission ad hoc pour la mise à jour du plan directeur et du plan directeur des chemins pour piétons établis lors des séances précitées,
 vu les discussions intervenues avec le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI),
 vu les modifications apportées à la première version du plan susmentionné,
 vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LALAT - L 1 30), et plus particulièrement l'article 11bis,
 vu la consultation publique de 30 jours intervenue du 24 septembre au 23 octobre 2010, mise en œuvre par les autorités communales et ayant fait l'objet d'une publication dans la Feuille d'Avis Officielle du 20 septembre 2010, en vertu de l'article 11 bis, alinéa 5 LALAT,
 vu les observations reçues par la commune,
 vu les nouvelles modifications apportées à ce projet de plan directeur communal,
 vu l'établissement de la dernière version du plan par Urbaplan, Viridis et RR&A en date du 30 novembre 2010,
 vu la transmission de cette ultime version pour accord au DCTI en date du 30 novembre 2010,
 vu le courrier du chef du DCTI du 03 février 2011 informant la commune qu'il accepte ce projet de plan conformément à l'article 11 bis, alinéa 7 LALAT,
 vu l'article 11 bis LALAT et l'article 29, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

D E C I D E par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

1. D'adopter le plan directeur communal et le plan directeur des chemins pour piétons dans leur version du 30 novembre 2010, et son entrée en vigueur au jour de l'arrêté du Conseil d'Etat.

VI. DELIBERATION APPROUVANT LES STATUTS DU PERSONNEL COMMUNAL DE LA COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE

Le président précise que ces statuts font suite au futur engagement d'un employé communal responsable des bâtiments communaux. Ces statuts du personnel, établis par l'exécutif, ont été écrits sur la base de statuts d'autres communes.

Le président demande si tout le monde a pris connaissance de ces statuts, et si ces derniers amènent des questions.

Monsieur Philipp demande pour quelle raison il est nécessaire de faire des statuts particuliers alors que toutes ces questions sont déjà régies par la loi. Monsieur Novelle lui répond que les statuts sont communaux. Chaque commune a un statut particulier, et elle peut l'adapter à sa façon. Pour la commune, c'est un outil de travail ceci aussi bien pour l'employé que pour l'employeur. Monsieur Philipp dit encore qu'une entreprise qui emploie du personnel a une convention, collective ou pas, et si elle n'en n'a pas, c'est le Code des Obligations qui s'applique. De ce fait, pour quelle raison cela est-il nécessaire ? Monsieur Reich lui répond qu'en effet, pour les entreprises privées, c'est le Code des Obligations qui s'applique. Mais dans ce cas là, on est dans le domaine du droit public. Chaque commune qui emploie du personnel se doit d'avoir des statuts sur tous les points pour assurer une prévisibilité des décisions, une égalité de traitement, éviter l'arbitraire, etc.

Monsieur Philipp demande encore si Monsieur Lopes, qui s'occupe de l'école, fait partie du personnel. Monsieur Novelle répond négativement et précise qu'il fait partie d'une entreprise de nettoyage extérieure à la commune.

Monsieur Deillon demande s'il y avait déjà des statuts. Monsieur Novelle lui répond négativement.

Monsieur Delley aimerait une explication quant au dernier paragraphe de l'article 18 « Retraite : Qui part à la retraite perçoit son dernier traitement mensuel doublé ». Il aimerait savoir concrètement ce que cela signifie. Monsieur Novelle lui répond que cela signifie que l'employé reçoit son dernier salaire mensuel doublé (prime de retraite).

En ce qui concerne l'entretien d'évaluation, Monsieur Delley dit que c'est une bonne chose, mais il y a un règlement qui fixe ces entretiens. Monsieur Novelle lui dit que ce règlement n'est pas encore fait. Monsieur Delley se demande comment l'on peut approuver quelque chose alors que le règlement n'existe pas encore. Monsieur Reich répond que c'est ainsi que la politique législative est conçue dans notre canton : d'abord on approuve les lois et ensuite on a les règlements d'exécution.

Monsieur Delley dit qu'il n'est pas précisé quels sont les horaires de week-end et de nuit. Une discussion s'engage à ce propos car, pour la plupart des conseillers, tout est mentionné entre les paragraphes consacrés aux horaires et aux heures supplémentaires. Monsieur Delley dit qu'il faut faire attention à ce point.

Le maire dit qu'il y aura un règlement d'application ainsi qu'un cahier des charges pour chaque employé.

En ce qui concerne le cahier des charges, Madame Poupaert demande si les commissions pourront donner quelques indications à rajouter, car il arrive que les commissaires pensent à certains détails auxquels l'exécutif n'a pas pensés.

Monsieur Deillon demande s'il est possible d'avoir des informations concernant la grille des salaires. L'exécutif donne les renseignements demandés.

Plus aucune question ni remarque n'étant posée, le président demande aux conseillers de bien vouloir voter ce projet de délibération. 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Vu l'article 30, alinéa w) de la loi sur l'administration des communes B 6 05,

Vu la présentation du projet de statuts du personnel communal aux membres de l'Exécutif et au personnel communal,

Vu la présentation des projets de statuts du personnel communal aux conseillers municipaux,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal

D E C I D E par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

1. D'adopter le projet des statuts du personnel
2. D'adopter l'échelle des traitements des fonctionnaires de l'administration communale annexée à la présente délibération.

VII. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Avant de débiter ce point, le président a trois informations à donner :

Course pédestre à travers le coteau le samedi 16 avril 2011

Personne ne peut y participer.

Courrier d'AgriGenève concernant un projet de résolution

Le président donne lecture du courrier de Monsieur François Erard, directeur d'AgriGenève. Le projet de résolution étant important (courrier de deux pages), le président propose d'en faire des copies, de les envoyer aux conseillers et d'en discuter lors du prochain conseil.

Tout le monde est d'accord avec sa proposition.

Courrier de la Constituante

Le président informe les conseillers qu'il a reçu un courrier de la Constituante qui demande si le Conseil municipal veut prendre position par rapport à l'avant projet de constitution qu'elle a rédigé. Le délai de retour est fixé au 25 mars 2011. Il donne la parole à Monsieur Reich. Celui-ci informe les conseillers que la Constituante a en effet établi un avant projet qui comporte un certain nombre d'articles (environ deux cents) qui sont très bien rédigés, clairs, lisibles et compréhensibles. La Constituante a adressé cet avant projet à toutes les communes ainsi qu'à de nombreux institutions et établissements en les invitant à y répondre soit à l'aide d'un questionnaire, soit à se déterminer de manière plus générale. En tenant compte du délai de réponse, le Conseil peut dire qu'il désire examiner ce projet de constitution et faire des commentaires ou alors dire, mais cette opinion n'engage que lui, qu'étant donné qu'un délibératif est un lieu politique, il semble un peu paradoxal que ce soit des élus politiques qui disent ce qu'ils souhaiteraient du point de vue politique alors que c'est une autre instance qui est chargée de le faire.

Le président dit qu'il est au bureau directeur de la Fédération des artisans et, pour sa part, il est d'avis que cela regarde plus ce genre d'institutions ainsi que les syndicats.

Monsieur Reich rajoute que dans les organismes consultés, il y a également les fondations immobilières de droit public, et ces dernières ont renoncé à répondre d'une manière générale car la plupart des administrateurs sont des politiques, tout en se déterminant sur la question spécifique du logement.

Madame Poupaert dit que le Conseil pourrait faire uniquement un commentaire sur les communes. Monsieur Reich répond que cela pourrait être intéressant, mais un peu compliqué car tout le monde va-t-il être d'accord sur ce qu'il faut inscrire. Il dit encore que les personnes peuvent le faire à titre individuel.

Remarque de Monsieur Delley

Il informe les conseillers que lors de la dernière commission « Sécurité », ils ont longuement discuté, après que lui-même en ait parlé avec les pompiers lors de leur dernier exercice où il a d'ailleurs pu les remercier pour leur travail et leur dire au revoir, de la gestion des budgets et de l'avenir de la compagnie telle qu'elle est aujourd'hui. Ils ont décidé une motion en demandant à l'exécutif de bien vouloir œuvrer, avec la commune de Cartigny, pour étudier la possibilité d'un rapprochement, d'une synergie ou d'une fusion entre les deux compagnies. Après discussion avec la compagnie, il ressort que ce sont des charges qui sont lourdes en terme de temps (gardes, piquets, etc.), et en terme de règlements. Vu les difficultés que rencontrent les deux communes, il devrait être possible de trouver une solution à relativement court terme. Le maire répond que ce sujet avait déjà été abordé avec la commune de Cartigny il y a quelques années, mais les compagnies n'étaient pas d'accord. Avec les derniers changements de capitaines, les points de vue ont changés. Au niveau des exécutifs, ce sujet sera abordé après les prochaines élections. Pour sa part, il est content de voir que la compagnie va dans ce sens.

Monsieur Deillon dit que, sur un plan formel, si la commune décide quelque chose et l'impose à la compagnie, c'est encore de son ressort. Le maire répond qu'il ne serait pas facile d'imposer un regroupement si les deux compagnies ne sont pas d'accord. Monsieur Deillon rajoute qu'étant donné que les compagnies y trouvent désormais un intérêt, c'est au politique de faire les démarches. Le maire répond que des démarches vont être prises dans ce sens.

Compte-rendu de la séance d'information sur le Burkina Faso par Madame Kindler

Au niveau de l'école, tout se passe bien. Dans l'école d'enseignement général, il y a sept classes. Pour la catégorie d'âge du cycle au bac, il y a cent nonante deux élèves, dont cinquante élèves (entre treize et vingt-cinq ans) dans la classe du bac.

En ce qui concerne l'apprentissage technique, il y a trois branches, à savoir la menuiserie, la ferraille et la mécanique. C'est un apprentissage qui se fait sur trois ans et il y a vingt-quatre élèves. Il n'y a pas de financement de l'Etat, c'est donc uniquement une école privée. Ils espèrent cinquante élèves supplémentaires en 2011 car ils ont signé un accord avec le gouvernement pour que des élèves d'ailleurs viennent dans cette école.

En ce qui concerne la cantine, et comme l'avait mentionné Monsieur Bosson, le prix des céréales avait doublé. De ce fait, la cantine avait fermé en 2008 car ils n'avaient plus assez de ressources. Elle a été ré ouverte en 2010 grâce à l'apport financier des communes de la Champagne. Il y a un léger autofinancement qui se fait puisqu'ils ont créé un jardin potager sur 300 m². Ils cultivent des légumes frais. Ils ont également construit une porcherie qui leur permettra de vendre des cochons pour acheter d'autres produits, et en utiliser d'autres pour la viande. Etant donné qu'il y a un certain nombre de musulmans, ils ont prévu, dans les projets futurs, la construction d'un poulailler.

Il y a un champ de prévu pour les céréales. D'autre part, un tracteur remis en état est mis à disposition par la commune de Soral, et il partira dans un container pour le Burkina Faso à la

fin du mois de mars. Dès qu'ils auront le tracteur pour travailler, la surface de jardin potager sera donc doublée.

Dans les projets futurs, il est prévu :

- la fabrication de chauffe-eau solaires pour l'école, ce qui leur permettra d'économiser du bois,
- l'ouverture d'une classe d'informatique (il y a seize ordinateurs qui vont partir avec le tracteur),
- l'ouverture d'une classe de couture pour les élèves filles et garçons, ce qui leur permettra de faire eux-mêmes leurs vêtements,
- l'ouverture d'une section de maçonnerie, ce qui fera quatre branches d'apprentissages,
- la création d'une bibliothèque. Si des personnes ont des livres à donner, elles peuvent les apporter à Soral dans le container.
- la construction d'un poulailler.

Pour les personnes intéressées, on peut trouver toute la description du projet sur www.burkina.ch.

Dans le cadre de l'accord signé avec l'Etat pour la venue de cinquante élèves supplémentaires, Monsieur Delley demande comment cela va se passer. Le maire répond qu'il semblerait que l'Etat ait garanti le paiement des élèves qui viendraient.

En ce qui concerne les parrainages, Madame Kindler dit que le coût d'un parrainage pour un élève pour l'école générale est de CHF 25.00 par mois, et celui d'un élève de l'école technique est de CHF 40.00 par mois. Ces coûts comprennent l'écolage et les repas.

Monsieur Philipp lui demande lors de quelle séance elle a obtenu tous ces renseignements. Madame Kindler lui répond que c'est une réunion qui a lieu chaque année. Au cours de cette séance, ils donnent des renseignements sur ce qui s'est passé durant l'année et ils montrent différentes photos.

Demande de Monsieur Philipp

Il aimerait savoir, une semaine après la séance d'information publique concernant Cadiom, s'il y a déjà des retours. Le maire lui répond que certains contrats sont rentrés et qu'il y a également un certain nombre de questions qui sont posées. Monsieur Novelle rajoute qu'en ce qui concerne les questions posées, de manière générale on arrive à y répondre au fur et à mesure et à rassurer les gens.

Madame Poupaert demande s'il n'aurait pas été plus facile de donner les contrats avant la séance, ceci pour que les personnes puissent en prendre connaissance et poser leurs questions durant la séance. Le maire répond que les personnes intéressées avaient déjà reçu, avec le courrier d'engagement, un pré contrat assez similaire. D'autre part, en ce qui concerne les questions, c'est souvent des soucis d'ordre individuel, ce qui n'était pas le but de la séance.

Remarque de Monsieur Philipp

Il signale que l'écrêteau « Pré-Gabet » situé vers le giratoire à côté de la déchetterie du Pré-Gabet penche.

Plus personne n'ayant de question ni de proposition, le président clos la séance.

La séance est levée à 20 h. 25.